



ÉLECTION SCOLAIRE PARTIELLE
SCRUTIN DU 23 OCTOBRE 2005

AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

Avis public est par la présente donné aux électeurs de la Commission scolaire que :

1. La liste électorale de la Commission scolaire de la circonscription 17 a été déposée au siège social de la Commission scolaire le 16 septembre 2005;
2. Cette liste électorale fera l'objet d'une révision;
3. Les conditions à remplir pour être un électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :
 - Avoir dix-huit ans accomplis le jour du scrutin;
 - Être citoyen canadien;
 - Être domicilié sur le territoire de la Commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Ne pas être en curatelle;
 - Ne pas être privé de ses droits électoraux.

Et, soit

Avoir un enfant admis aux services éducatifs de la Commission scolaire Marie-Victorin;

Ou

Ne pas avoir d'enfant admis aux services éducatifs de la Commission scolaire Riverside ou de la Commission scolaire Marie-Victorin. L'électeur qui remplit cette dernière condition a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la Commission scolaire Riverside.

4. Lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents l'un mentionnant le nom et la date de naissance, l'autre le nom et l'adresse du domicile, doivent être présentés.
5. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction peuvent être présentées aux personnes désignées à cette fin, à la commission de révision elle-même qui est chargée de rendre les décisions sur ces demandes ou au président d'élection.
6. L'endroit où peut être consultée la liste électorale et peuvent être présentées les demandes sont :
 - Auprès d'une personne désignée ou du président d'élection :
Siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, aux dates et heures suivantes : les 29 et 30 septembre et les 3, 4, 5 et 6 octobre, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30;
 - Auprès de la commission de révision :
Siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, aux dates et heures suivantes : le 29 septembre, de 14 h 30 à 17 h 30; le 4 octobre, de 10 h à 13 h; et le 6 octobre, de 19 h à 22 h;
7. Si un scrutin cesse d'être nécessaire à la fin de la période prévue pour la production des candidatures, la révision sera interrompue;

Donné à Longueuil

François Houde, avocat
Président d'élection

Longueuil, le 24 septembre 2005.